

The logo of the French Socialist Party (PS), consisting of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 13 avril 2011

Communiqué

Marie-Pierre de la Gontrie, secrétaire nationale aux libertés publiques et à la justice

Projet de jury populaire en correctionnelle: Nicolas Sarkozy confirme qu'il ne comprend rien aux attentes des justiciables

Encore une fois, Nicolas Sarkozy croit avoir trouvé le remède miracle: pour rapprocher les citoyens de la justice, leur demander de la rendre.

Les citoyens-justiciables attendent de la justice qu'elle soit un véritable service public: impartiale, accessible, efficace, protectrice. Pour cela, il faut que les tribunaux puissent fonctionner, que les jugements puissent être rendus puis exécutés dans des conditions et des délais respectant les droits des prévenus comme des victimes.

L'instauration des jurys populaires est donc une erreur et un leurre :

-une erreur qui va ralentir considérablement des audiences déjà surchargées, imposer à des citoyens de prononcer des peines de prison après quelques heures de formation et quelques minutes de connaissance du dossier traité, et donc détériorer encore les conditions de jugement au détriment des personnes jugées comme des victimes.

-un leurre visant à détourner l'attention des conclusions du Conseil Supérieur de la magistrature sur l'affaire Laetitia, rendues public le 7 avril, qui désavouent sèchement Nicolas Sarkozy et ses accusations inconsidérées.

Dans ses propositions pour une justice respectée, indépendante, efficace, protectrice, le Parti Socialiste affirme la nécessité d'un plan de rattrapage pluriannuel pour reconstruire le service public de la justice; c'est de cela dont la justice a besoin, et non d'une énième réforme demandée par personne et inapplicable.